

Arrêté ministériel n° 2011-679 du 22 décembre 2011 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme

| | |
|----------------------|--|
| <i>Type</i> | Texte réglementaire |
| <i>Nature</i> | Arrêté ministériel |
| <i>Date du texte</i> | 22 décembre 2011 |
| <i>Publication</i> | Journal de Monaco du 30 décembre 2011 ^[1 p.3] |
| <i>Thématique</i> | Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment |

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2011/12-22-2011-679@2011.12.31>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2011 ;

Article 1er

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe

Voir l'annexe I de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 décembre 2011

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2011/Journal-8049>